

La vie Guesninoise



Le Bulletin Municipal de Guesnain



Concert hommage **DALIDA** avec Marielle et les danseurs

Dalida naît le 17 janvier 1933 au Caire. Fille du premier violon de l'opéra du Caire, la jeune fille est très tôt initiée à la musique. Elle remporte le titre de miss Egypte en 1954 et parvient à décrocher de petits rôles dans quelques films avant de tenter sa chance à Paris alors qu'elle n'a que 21 ans. Elle participe à un concours de chant à l'Olympia qui lui permettra d'être découverte et de lancer sa carrière de chanteuse internationale !

Nous vous proposons le temps d'une soirée de revivre ses plus grands succès avec une entrée très "revue", des tableaux disco, années 60 et Brésilien, un passage par l'Orient et une séquence plus intimiste avec des titres comme "je suis malade" ou "mourir sur scène" !

Attention : il n'y aura pas de restauration sur place !

pass COVID-19
sanitaire

5€

**vendredi 15 octobre
à 20h**

GUESNAIN
**Espace fêtes
et culture J. Duclos**
place Roger Salengro

**Tickets en vente à la
Médiathèque**

(03 27 08 20 40)



Editorial de Madame le Maire

Chère Guesinoise, Cher Guesinois,

La trêve estivale est maintenant terminée, j'espère qu'elle aura été bénéfique pour chacun de vous. Les enfants et adolescents ont pu profiter de nombreuses activités et sorties partagées avec leurs copains du centre aéré, du LALP MPT, découvrir l'épopée légendaire ou encore profiter très convivialement, en compagnie de leurs parents, d'une belle journée F'amis.

Cet été fût aussi l'occasion de réaliser de nombreux travaux dans la commune, sur l'espace public, dans les écoles, équipements sportifs, bâtiments sportifs et municipaux, cimetière, que ce soit en accessibilité, amélioration du cadre de vie, réfections diverses. Vous les découvrirez finalisés dans un prochain bulletin.

Cette nouvelle rentrée nous réserve une fois de plus son lot d'incertitudes quant aux protocoles divers. Il nous faudra encore être responsable et prudent pour qu'ensemble nous puissions retrouver une vie ouverte sur le monde extérieur et tournée vers les autres ; nous souhaitons néanmoins aux élèves, enseignants, associations, une bonne reprise de leurs activités.

C'est dans le respect des mesures sanitaires imposées que nous vous proposons avec optimisme de beaux moments de convivialité : le repas de fin d'année cher à nos aînés, mais aussi spectacles, manifestations diverses tant

attendues de tous : nous avons hâte de vous y retrouver.

Dans un tout autre registre, je souhaitai faire appel au civisme de chacun :

> Respectons les employés communaux qui s'efforcent au mieux de satisfaire toutes demandes.

> Propreté : dernièrement le Conseil Municipal de la Jeunesse a mené une action de ramassage des déchets : soutenons leur volonté de conserver une ville, des espaces naturels propres et harmonieux...

> Sécurité : évitons les vitesses excessives, le non-respect des feux et des stops, cessons les stationnements abusifs, notamment lors des entrées et sorties scolaires, dans l'intérêt de nos enfants et de la population.

> Vigilance : attention, la commune rappelle qu'elle n'autorise aucun démarchage : soyez vigilants, n'ouvrez votre porte qu'aux personnes réellement identifiées !

C'est en étant solidaires que nous pourrons lutter contre ces diverses incivilités qui affectent notre quotidien, et ce afin de pouvoir vivre paisiblement ensemble à Guesnain !

Continuez à prendre soin de vous, respectueusement.

Votre Maire, Maryline LUCAS

Les décisions phares du Conseil Municipal du 28 juin

> Désignation à l'Association Foncière de Remembrement

Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed est désigné pour représenter la commune à l'Association Foncière de Remembrement pour la durée du mandat.

> Séjour classes de neige 2022

Une classe de neige sera organisée du 17 janvier 2022 au 28 janvier 2022 à ALBIEZ MONTROND au Centre "Le Chalet La Pierre aux Fées" en Savoie - Le prix de revient du séjour par enfant est fixé à 860 € (hors frais de transport) soit un séjour de 12 jours sur place et 8 séances de ski. La participation des familles est fixée à 255 € pour les Guesinois et 619 € pour les non Guesinois avec paiement en quatre mensualités à compter d'octobre 2021. Il sera attribué aux instituteurs, qui accompagneront la classe de neige une indemnité de 27,02 € (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22,34 € (valeur février 2017).

> Fonds de concours communautaire 2021

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a mis en place un fond de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de la mise en place d'équipements publics ou leur amélioration.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis fixant les modalités de versement du fond de concours communautaire instauré au sein de la Communauté, sachant que pour l'exercice 2021 la commune disposera d'un montant de 50 000 € utilisable pour l'opération : "Equipements de chauffage et des bâtiments communaux".

> Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics - Douaisis Agglo

Il est décidé d'adhérer au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics. DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive signée entre la commune et DOUAISIS AGGLO.

> Tarif à l'Ecole de Musique 2021/2022

Il est décidé de maintenir le tarif d'inscription à l'Ecole de Musique pour 2021/2022 soit :

Guesinois : 22,45 € / Extérieurs : 112,55 €

> Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Il est rappelé la subvention de 260 000 € décidée par le Conseil Municipal en date du 2 décembre 2020.

Il est décidé de verser cette subvention à hauteur de 204 000 € pour le CCAS de GUESNAIN et 56 000€ pour le Foyer Logements "Les Jours Heureux". Il est aussi décidé de verser une subvention complémentaire de 214 575 € nécessaire à l'équilibre budgétaire du Foyer Logements et de modifier en conséquence les crédits budgétaires.

> Carte cadeau aux élèves de CM2

Les classes de neige n'ayant pu avoir lieu du fait de l'épidémie COVID 19, le Conseil Municipal a décidé d'offrir à chacun des élèves de CM2 pour l'année scolaire 2020/2021 une carte cadeau d'un montant de 40 €.

Conseil Municipal des Jeunes **présentation des élus**



AMAADOUR
Ayoub



ANSART
Jade



BONACORSI
Clara



FERRAT
Maylo



ID LAHCEN
Soumiya



ID LAHCEN
Walid



MANIA
Alessya



MANIEZ
Tatiana



NOULIN
Clémence



VERHOEVE
Valentin

Suite aux élections du 1^{er} Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Guesnain le 19 avril 2021 qui concernait les élèves de CE2 et de CM1, dix jeunes sur trente candidats ont été élus pour une durée de 2 ans.

Ces 6 filles et 4 garçons étaient invités en Mairie, le 29 juin, afin de prendre officiellement leurs fonctions. Ils ont signé une charte et ont reçu la cocarde

bleu-blanc-rouge ainsi que leur carte d' élu.

Les premières réunions de travail ont d'ors et déjà été organisées et le CMJ sera présenté à l'ensemble des élus lors du prochain Conseil Municipal. Ils auront alors l'occasion de présenter leurs premières pistes de réflexion travaillées dans le cadre des différentes commissions.



Charte du Conseil Municipal des Jeunes

Les élus du Conseil Municipal des jeunes s'engagent à :

- Respecter la charte du CMJ,
- Assister aux réunions plénières et aux groupes de travail,
- Avertir la directrice du L.A.L.P. en cas d'absence,
- Avoir une attitude citoyenne et responsable,
- Respecter la confidentialité des dossiers dont ils pourront prendre connaissance dans le cadre de leur mission,
- Écouter les autres et respecter leur parole et leurs idées,
- N'employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit,
- Oeuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous,
- Représenter le CMJ lors des différentes manifestations organisées par la mairie,
- Informer les jeunes de la commune de ce qui se passe au CMJ,
- Apporter les avis et les demandes des jeunes de la commune,
- Assurer le relais avec les nouveaux élus au terme de leur mandat de 2 ans.

Le CMJ sera amené à présenter ses travaux auprès du Conseil Municipal des adultes pour validation des projets.

Groupes de travaux par commissions

Nature et média :

- > Clémence, Soumiya, Walid, Alessya et Valentin

Patrimoine et urbanisme :

- > Ayoub, Clémence, Alessya, Walid et Clara

Jeunesse et solidarité :

- > Soumiya, Maylo, Tatiana, Jade et Clara

Sport et santé :

- > Tatiana, Ayoub, Valentin, Maylo et Jade

Concours des maisons fleuries

Le jeudi 16 septembre, les lauréats du concours "des Maisons Fleuries" étaient invités par Madame le Maire, Claudine FERMEN, adjointe à l'environnement, et la commission environnement, afin de découvrir le classement des différentes catégories lors de la cérémonie de remise des prix.

Félicitations et surtout MERCI à l'ensemble des participants qui contribuent à rendre nos rues plus verdoyantes.



Catégorie "Grande surface"

- 1^{er} prix : **Renée LAINE DE SAILLY**
- 2^{ème} prix : Solange DELVINCOURT
- 3^{ème} prix : Jean-Louis CORMONT
- 4^{ème} prix : Jean-Pierre TAVERNIER
- 5^{ème} prix : Marine COLASSE
(ex aequo) Caroline MARFIL
- 6^{ème} prix : Giorgio BIOCCHI
- 7^{ème} prix : Marisa LANGUET

Catégorie "Petite surface"

- 1^{er} prix : **Patrick KAROLEWICZ**
- 2^{ème} prix : Francine LECOCQ
- 3^{ème} prix : Michel DELEU
- 4^{ème} prix : Christelle BOURNY
(ex aequo) Geneviève GOSCINIAK
- 5^{ème} prix : Chantal BARBARE
- 6^{ème} prix : Jonathan CABOCHE
- 7^{ème} prix : Léone GUIDEZ
(ex aequo) Jean-Michel ALRUTH
- 8^{ème} prix : Tiziana AMADEI
(ex aequo) Gérard CREPIN
- 9^{ème} prix : Arthur COUSSEMENT
- 10^{ème} prix : Betty DAVRIL
- 11^{ème} prix : Cathy SOLDATI



Dégradation des plantations communales

Alors que certains Guesninois s'investissent dans l'embellissement de notre commune, il est, malheureusement, déplorable de constater que d'autres semblent vouloir faire tout le contraire...

Quelques exemples parmi tant d'autres :



> Des déchets sont abandonnés quotidiennement dans nos rues, parcs, espaces verts...

Les deux photos ci-contre montrent la quantité ramassée sur une semaine par nos services.



> Les jardinières décorées et entretenues par le Chantier d'Insertion et les Services techniques sont régulièrement saccagées.



Occupation illégale des espaces verts par les gens du voyage

Durant l'été, à 3 reprises se sont installés sur des espaces verts de la commune (rue de Bonnières, lotissement Pasteur) des familles des gens du voyage, occupation totalement illégale. Maryline LUCAS, Maire de la ville a fait des dépôts de plainte, des constats d'huissier et alerté le sous-préfet.

La législation, loi Besson, impose aux communes de plus de 5000 habitants de disposer d'une aire d'accueil, ce qui n'est pas le cas de Guesnain (4673 habitants). Par contre, bien que non astreintes à une obligation légale d'accueil, les communes de moins de 5000 habitants doivent respecter une obligation jurisprudentielle d'accueil temporaire des gens du voyage. Toute la procédure judiciaire implique une occupation de 3 semaines. Madame le Maire a privilégié le dialogue pour éviter les conflits. Elle comprend l'inquiétude des riverains, ainsi différents aménagements ont été réalisés, afin de rendre inaccessible ces espaces pour un coût total de 10 000€ auxquels s'ajoutent 5 000€ de frais d'expulsion.

Madame le Maire a interpellé le président de DOUAISIS AGGLO, et le Vice-président chargé de l'accueil des gens du voyage, en effet cette compétence appartient à la communauté de communes du Douaisis, en conformité avec le schéma départemental, qui se doit à l'obligation de la création et la gestion des équipements d'accueil. Le Douaisis est une terre de grand passage des gens du voyage qui possède deux espaces d'accueil distincts qu'elle gère en régie directe.



Clôture
rue Marie Claude Vaillant
Couturier

dépôt de pierres rue de Bonnières



> Aire d'accueil de Dechy/Sin-le-Noble : Cette aire dispose de 16 emplacements de 150 m2 soit une capacité totale de 32 caravanes.

> Aire de grand passage de Lambres-lez-Douai/Cuincy : Le terrain est dimensionné pour accueillir des groupes allant jusqu'à 150 caravanes.

Il est plus que temps, que ce problème récurrent soit traité, il faut agir avant qu'il ne s'aggrave. Madame LUCAS, notre Maire portera le débat au sein du conseil communautaire.



**Enfouissement
de pierres**
étang



Recensement 2022 recrutement d'agents recenseurs

Le recensement de la population par l'Insee a normalement lieu tous les 5 ans, auprès de l'ensemble de la population, pour les communes de moins de 10 000 habitants. Nous étions concernés par celui de 2021 reporté par la crise sanitaire. Celui-ci se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les 5 ans auprès de l'ensemble de la population communale

MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les 8 ans sur un échantillon de 8% de la population

L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire

Par internet sur www.le-recensement-et-moi.fr

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

Validez et c'est terminé !

L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

Pour participer au recensement, vous aurez le choix : répondre sur les questionnaires papier remis par l'agent recenseur ou en ligne avec les codes qu'il vous aura remis.

De plus amples renseignements vous seront communiqués le moment opportun.

Afin d'effectuer le porte à porte nécessaire pour ce recensement, la Municipalité recrute 10 agents recenseurs. Si vous êtes intéressé, vous pouvez déposer votre candidature en Mairie.

Renseignements et candidatures

 Mairie de Guesnain (rue F. Bacquet)
 03 27 99 13 73

Liste électorale réorganisation des bureaux de vote

Le Foyer Logements ne pouvant plus accueillir de bureau de vote, celui-ci sera déplacé de manière permanente à la Médiathèque. Il en découle une réorganisation complète de la répartition des voies par bureau :

Bureau n°1 Espace Fêtes et Culture	Bureau n°2 Salle Georges Brassens	Bureau n°3 Ecole Elsa Triolet	Bureau n°4 Médiathèque
<p>Rues :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jean Jaurès > René Golliot > des Acacias > Oscar Desmaretz > Francisco Ferrer > Julian Grimau > de Fleury > du 8 mai 1945 > d'Auteuil > de Beaumesnil > de Gaillon > François Bacquet > François Leblois > Gérard Philippe > Paul Eluard > Arthur Ramette > Jules Mousseron <p>Impasses :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jean Jaurès > du général Joinville 	<p>Foyer Logement</p> <p>Rues :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Saint Denis > Saint Germain > du 11 novembre > de Rambouillet > de Corbeil > de Sevres > d'Etampes > de Saint Léger > de Choisy > de Saint Ouen > d'Argenteuil > Albert Caré > de Beaumont > de Gennevilliers > Emile Zola > de Versailles <p>Boulevard :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Croizat <p>Résidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sartrouville <p>Place :</p> <ul style="list-style-type: none"> > de Monthlery <p>Allée :</p> <ul style="list-style-type: none"> > du Montalys 	<p>Rues :</p> <ul style="list-style-type: none"> > des Frères Martel > Marc Lanvin > de l'Egalité > de Bougival > Jacques Brel > de Bonnières > Marcel Cachin > Valentina Terechkowa > Youri Gagarine > Maurice Thorez > Jules Lekien > Alan Shepard > Eugène Pottier > de la Chapelle > de Meulan > de Sartrouville > des Trappes > des Déportés > de Mantes <p>Places :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jean Lou Chrétien > Fontenay <p>Résidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maurice Thorez <p>Piétonniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jacques Brel > Jean Lou Chrétien 	<p>Rues :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Salvador Allende > de Blanc Mesnil > de Pontoise > Louise Michel > Roger Pérus > d'Enghien > de Juvisy > de Dourdan > de Chatillon > du 14 juillet > Guy Môquet > Pablo Neruda > Pablo Picasso > Victor Hugo > Albert Calmette > Marie-Claude Vaillant-Couturier > Marguerite Yourcenar > Louise de Bettignies > Anne Franck > Léo Ferré <p>Boulevard :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pasteur

Ecole Maternelle Elsa Triolet des projets solidaires

Lors de l'année scolaire 2020 / 2021, dans le cadre de son projet d'école, l'école maternelle Elsa Triolet a mis en place plusieurs projets solidaires :

- > le calendrier de l'avent solidaire : les dons récoltés ont été distribués au secours populaire de Dechy-Guesnain-Lewarde.
- > la collecte de bouchons : les élèves ont rapporté à l'école des bouchons en plastique pour les donner à l'association "les bouchons du cœur" ; le tri et le recyclage des bouchons sert à collecter des fonds pour financer du matériel au profit des personnes en situation de handicap. Pour nos élèves, le but était d'aider à financer un fauteuil roulant électrique pour un enfant du Douaisis. Ils ont récupéré 8 grands sacs poubelles qui ont été remis par une maman d'élève à l'association.
- > la collecte de matériel scolaire pour l'association "un enfant, une éducation" : il s'agit de récupérer du matériel pour les élèves scolarisés dans une école du Togo, en Afrique. Ce projet a permis à nos élèves de s'ouvrir sur le monde, de découvrir une autre culture. En classe, lors d'une intervention de Madame ANANOÛ, Présidente de l'association, ils ont découvert des photos et



des vidéos sur le fonctionnement de l'école au Togo, ils ont écouté des comptines africaines, des albums sur le thème de l'Afrique. En parallèle, nous avons organisé une collecte de matériel nécessaire à la vie de classe. C'est un projet qui a sensibilisé les élèves au tri, à une seconde vie des objets, et à la solidarité.

Nous remercions l'ensemble de nos élèves et leurs parents, pour leur générosité.

Cérémonie 14 juillet

Lors de la fête Nationale, les élus du Conseil Municipal étaient réunis face au Monument aux Morts de la rue François Bacquet. Après le dépôt d'une gerbe au pied de celui-ci, tous se sont recueillis quelques instants.



Médiathèque des activités en extérieur

C'est un voyage vers le Pays de l'imaginaire qui s'est offert aux adhérents de la Médiathèque cet été...

A travers des animations ludiques et créatives, petits et grands ont pu profiter de moments d'animation et de partage, dans les locaux de la Médiathèque, mais également lors de rendez-vous ponctuels en extérieur.



Par le biais d'un travail conjoint avec les équipes du service jeunesse, les agents de la Médiathèque ont également eu le plaisir de partager, avec certains groupes, des séances de lectures à voix haute et des jeux d'équipe, sur les traces des plus grands contes de notre enfance.



Découverte du Patrimoine du Douaisis

Le vendredi 16 juillet, les habitants de Guesnain ont répondu présent lors de la journée découverte du patrimoine du Douaisis. Plus de 70 participants de 2 à 77 ans ont pu visiter, pour 1 € symbolique, dans la matinée, le Beffroi de Douai ainsi que le Musée Arkéos puis profiter d'un après-midi récréatif à la base de loisirs "Loisiparc" d'Aubigny au Bac.



L'épopée légendaire présentée par Légendoria et Arkéos

La commune a accueilli cet été, à l'Espace Fêtes et Culture J. Duclos, une étape de "L'épopée légendaire" présentée par Légendoria et Arkéos.

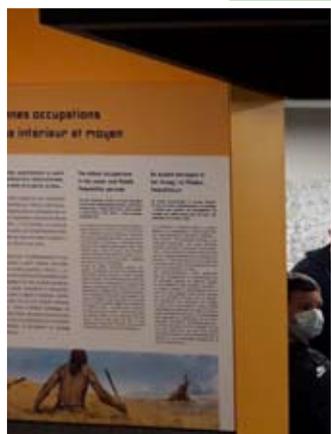
Différents stands d'animations et d'activités ont été proposés aux nombreuses familles et jeunes guesninois durant toute l'après-midi.

L'évènement s'est clôturé par un spectacle participatif s'appuyant sur les réalisations de la centaine de participants aux ateliers.



Journée F'amis une belle journée pour clôturer la fin de la période estivale

La 3^{ème} édition de la Journée F'Amis a réuni, le 26 août, plus de 400 personnes au Parc Pécourt pour une journée récréative et conviviale. Châteaux gonflables et jeux divers ont agrémenté cette journée avec stand de restauration et animation musicale.



Accueil de loisirs du mois de juillet

Ce sont de 55 à 63 enfants par jour qui ont été accueillis à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) par les 11 animateurs et 6 agents de la commune.

Les thèmes étaient différents en fonction du groupe mais il y avait un point commun "passer de bonnes vacances", car les enfants sortaient d'une année scolaire difficile avec des conditions sanitaires complexes.



Répartition des enfants en différents groupes :

- > Les dinos : de 2 à 4 ans (petite section)
- > Les héros : de 4 à 6 ans (moyenne et grande section)
- > Les voyageurs : de 6 à 8 ans (CP et CE1)
- > Les aventuriers : 9 ans (CE2)
- > Les globes trotteurs : de 10 à 12 ans (CM1 à la 6^{ème})



Les plannings étaient remplis par de nombreuses sorties et animations d'intervenants :

- > Une kermesse Gauloise et des Karts pour les enfants primaires (Intervenant Nord Anim)
 - > Une kermesse clown pour les enfants maternelles.
 - > Zoo de Maubeuge ou Team Square
 - > Les Loupiots
 - > Fête de fin de centre.
 - > Activités sportives en partenariat avec "village en sport" (Département)

> Mais aussi : intervention de la médiation, sortie vélo, crossfit, dripping, mapping, athlétisme, hockey sur gazon, randonnée pédestre, sortie au rivage Gayant, visite de la mine de Lewarde, activités manuelles, grands jeux...



ALSH d'octobre / novembre 2021

Inscriptions et paiements

les lundi 4, mardi 5, jeudi 7 de 8h30 à 11h et de 14h à 16h

le mercredi 6 de 9h à 11h30

le vendredi 8 de 8h30 à 11h, de 14h à 16h et de 18h à 20h

Un été d'activités pour les ados

Cet été le L.A.L.P. (Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité) a accueilli plus de 40 jeunes âgés de 11 à 17 ans. Un programme d'activités riche et varié a été élaboré avec les jeunes dont de nombreuses sorties : "Warrior Adventure" à Le Cateau, "Escape Game" à Lille, "ski nautique" à Noeux les Mines, "Acrobranche" à Raismes et "Kidsball" à Hénin-Beaumont.



➤ Un séjour d'une semaine à Ohlain a permis à 12 jeunes Guesnois de découvrir les joies du camping et de partager des souvenirs mémorables entre amis.



Départ en présence de Madame le Maire et de Romuald SAENEN, Adjoint à la jeunesse



➤ L'Accueil Adolescents s'est conclu par une sortie au parc d'attraction de Bagatelle pour tous les jeunes ayant participé aux activités tout l'été.



Nettoyons la nature avec le Word Cleanup Day

Pour la 3^{ème} édition Guesninoise de l'opération "Nettoyons la nature", petits et grands se sont réunis face à la Maison Pour Tous, le samedi 18 septembre à 8h30.

Cet événement, en partenariat avec l'action Mondiale du World Cleanup Day consiste à mobiliser

les citoyens ; sensibiliser et éveiller l'attention sur la prolifération des déchets sauvages ; préserver la nature en modifiant nos comportements mais aussi en nettoyant ce qui a déjà été jeté ; impliquer parce que nous sommes tous concernés par la dégradation écologique.



C'est donc armé de gants et de sacs poubelle que plus de 70 citoyens dont une quarantaine d'enfants ont participé à ce nettoyage de la nature. De trop nombreux déchets ont alors été ramassés dans les rues et les espaces verts de la commune.

Malgré l'installation de nombreuses poubelles disséminées dans la ville et les nettoyages réguliers par les agents de la commune, plus de 2 tonnes ont été ramassées...

Il est désolant de constater que beaucoup ne respectent pas une basique règle de savoir vivre qui est simplement de ne rien jeter au sol. Les participants repartent en ayant partagé un agréable moment de convivialité et la satisfaction d'avoir contribué à ce nettoyage.

Félicitations et merci à tous !



Des jeunes engagés :

A la sortie des classes, le Conseil Municipal des Jeunes, accompagné d'élus, a organisé une campagne de mobilisation auprès des élèves et de leurs parents pour les inciter à participer à cette opération de nettoyage. Les élus du CMJ étaient eux-mêmes présents pour le ramassage.



Un nettoyage pour les plus jeunes :

Parents et élèves de l'école maternelle Elsa Triolet se sont réunis le vendredi 17 septembre après-midi afin d'apporter leur contribution à cette belle action !

Occasionnellement, pour gagner quelques instants car c'était plus pratique, ou par négligence, vous avez juste jeté : un mouchoir en papier, un emballage de bonbon, un mégot de cigarette, un masque de protection, une bouteille vide...

Alors vous êtes responsable !

Mais vous pouvez rectifier le tir : la prochaine fois, un déchet, aussi petit soit-il, c'est dans une poubelle...

D'où viennent les noms de nos écoles primaires

Marie CURIE et JOLIOT CURIE : Nos écoles primaires portent ces deux noms, auparavant école de garçons pour un bâtiment sur lequel est inscrit Marie Curie et le bâtiment école de filles pour Joliot Curie à l'époque de la non mixité puis niveau A et Niveau B. Un retour sur le passé pour découvrir ou redécouvrir ces personnalités qui, par leur travaux, font partie de notre quotidien et qui contribuent à notre avenir avec l'énergie nucléaire. **Dans l'histoire de la radioactivité, depuis sa découverte, le nom des Curie s'inscrit au premier plan !**



> **Marie Skłodowska épouse Curie** est née à Varsovie, le 7 novembre 1867. En juin 1883 elle obtient en Pologne son diplôme de fin d'études secondaires (avec la médaille d'or). Elle arrive à Paris en 1891 pour poursuivre des études scientifiques. Elle est reçue en 1893 première à la licence de physique, puis de mathématiques. Au printemps 1894, Marie fait connaissance de Pierre Curie. Il est déjà reconnu pour ses travaux sur la cristallographie et le magnétisme. Les Curie

découvrent ensemble le polonium et le radium en 1898 et prouvent que la radioactivité n'est pas le résultat d'une réaction chimique mais une propriété de l'élément, en fait de l'atome. Pierre teste le radium sur lui-même. Il constate une brûlure, puis une plaie de la peau : ainsi l'action sur l'homme est prouvée. Bientôt le radium sert à traiter les tumeurs malignes. La curiethérapie est née.

Le 10 décembre 1903, à Stockholm, l'Académie Royale de Sciences de Suède décerne le prix Nobel à Pierre et Marie Curie "en reconnaissance des mérites extraordinaires dont ils ont fait preuve par leurs recherches communes sur les phénomènes de radiations". Un deuxième prix Nobel de chimie lui est attribué le 10 décembre 1911, pour avoir déterminé le poids atomique du radium.

1914 la guerre éclate. Les rayons X peuvent localiser éclats d'obus et balles, faciliter les opérations chirurgicales. Marie organise le premier service radiologique mobile en créant des voitures radiologiques et équipe les hôpitaux. Elle poursuit ses études avec sa fille Irène.

Le 4 mai 1921 Marie Curie part pour les Etats-Unis où un gramme de radium lui est offert afin de poursuivre ses recherches.

Epuisée, les mains brûlées par le radium, presque aveugle, Marie meurt de leucémie le 4 juillet 1934 au sanatorium de Sancellemoz en Haute-Savoie.

Parmi les savants contemporains, Marie Curie a été, de son vivant, la personnalité la plus célèbre dans toutes les classes sociales de tous les pays du monde.

Le 21 avril 1995, les cendres de Marie Curie et de son époux, Pierre ont été transférées au Panthéon (Basilique Sainte Geneviève), aux côtés de l'écrivain Victor Hugo, de l'homme politique Jean Jaurès et du résistant Jean Moulin.

Irène et Frédéric JOLIOT CURIE

> **Irène Curie** est née le 12 septembre 1897, fille aînée de Pierre et Marie Curie,

> **Frédéric JOLIOT** est né le 19 mars 1900,

Pendant la guerre 1914-1918 Irène passe son diplôme d'infirmière radiologiste. Elle part avec sa mère installer des appareils radiologiques dans les hôpitaux de campagne.

Dès 1918, Irène occupe les fonctions d'assistante auprès de sa mère à l'Institut du radium.

En décembre 1924 Frédéric devient préparateur particulier de Marie Curie. Irène et Frédéric sont amenés dès 1925 à travailler ensemble, commence ainsi une période particulièrement fructueuse de leur collaboration. Irène Curie et Frédéric Joliot se marient en 1926. Ils effectuent

plusieurs travaux communs.

La découverte de la radioactivité artificielle :

Le 15 janvier 1934, les comptes-rendus de l'Académie des sciences publient leur travail sur la découverte de la radioactivité artificielle. Un peu plus d'un an après la mort de Marie Curie, en décembre 1935, le jeune couple est lauréat du Prix Nobel de chimie pour la synthèse de nouveaux éléments radioactifs.

Des militants :

Alors que les femmes n'ont pas le droit de vote en France, Irène est nommée sous-secrétaire d'Etat à la recherche scientifique dans le gouvernement du Front Populaire en 1936. Elle est l'une des trois femmes qui participent pour la première fois à un gouvernement.

Concernant Frédéric Joliot Curie, en 1934 il est inscrit à la SFIO. Il entre très tôt dans la Résistance, il organise l'expédition de l'Eau Lourde en Angleterre. En 1941, il devient président du Front national Universitaire pour la libération de la France et adhère au parti communiste français, il en sera membre jusqu'à son décès. En 1943, Frédéric Joliot est élu membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine.

Irène, atteinte de tuberculose, fait de fréquents séjours dans des sanatoriums des Alpes. En juin 1944, elle parvient à passer la frontière avec ses enfants, pour se réfugier en Suisse, tandis que Frédéric, traqué par la Gestapo, est entré dans la clandestinité, sous le nom de Jean-Pierre Caumont en Avril.

Dès la libération de Paris, Frédéric Joliot dirige et réorganise le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Sur la proposition de Frédéric Joliot, le général de Gaulle crée le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) ; le savant en devient tout naturellement le premier haut-commissaire.

Le plan du comité scientifique du CEA prévoit trois étapes : d'abord la construction d'une pile à uranium naturel et à eau lourde, celle-ci sera mise en marche le 15 décembre 1948 ; ensuite, la construction de deux autres piles de moyenne puissance ainsi que celle d'un grand centre d'études nucléaires ; enfin, dans un avenir plus lointain, la construction d'une importante centrale de production d'énergie.

Frédéric Joliot Curie c'est aussi le combat pour la paix, en 1949, il devient, à sa création, le président du Conseil mondial de la paix. Profondément marqué, dès 1945, par l'utilisation de la bombe atomique sur le Japon, il lance, en mars 1950, "l'appel de Stockholm" pour l'interdiction de l'utilisation militaire de l'énergie atomique. "L'appel de Stockholm" recueille des millions de signatures. Le 29 avril, il est révoqué de ses fonctions de Haut-Commissaire pour raisons politiques en désaccord avec le gouvernement sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires.

Irène, prend la tête du laboratoire Curie de l'Institut du radium, en janvier 1946. Elle quitte le CEA en 1951. En 1955, Irène obtient la création d'un nouveau laboratoire moderne, à Orsay, qui doit être doté d'un synchrocyclotron.

Le 17 mars 1956 Irène Joliot Curie, décède d'une leucémie consécutive à ses travaux. Frédéric Joliot est lui aussi en mauvaise santé depuis plusieurs années. Il succède à sa femme au poste de directeur du Laboratoire Curie de l'Institut du radium, il est nommé professeur à la Faculté des sciences de Paris et participe à la création de l'Institut de physique nucléaire d'Orsay. Il a été fait commandeur de la Légion d'honneur au titre de la Résistance. Il meurt le 14 août 1958.

Irène et Frédéric Joliot CURIE eurent droit à des obsèques nationales.



Médiathèque programme des animations

La Médiathèque vous propose de nombreuses activités pour tous, voici une sélection des prochaines :

L'histoire du soir

/ 18h30

- > Vendredi 15 octobre
(spécial halloween)

Jeux de société

/ 14h30

- > Samedi 2 octobre
(adulte uniquement)
- > Samedi 16 octobre

Charabianet

/ 14h30

- > Samedi 9 octobre

Généalogie

/ 9h30

- > Vendredi 29 octobre
- > Vendredi 26 novembre

Activités manuelles

/ 14h30

- > Mercredi 27 octobre
(halloween)

- > Samedi 20 novembre
(Noël)

- > Mercredi 24 novembre
(Noël)

- > Samedi 27 novembre
(Noël)

Club lecture

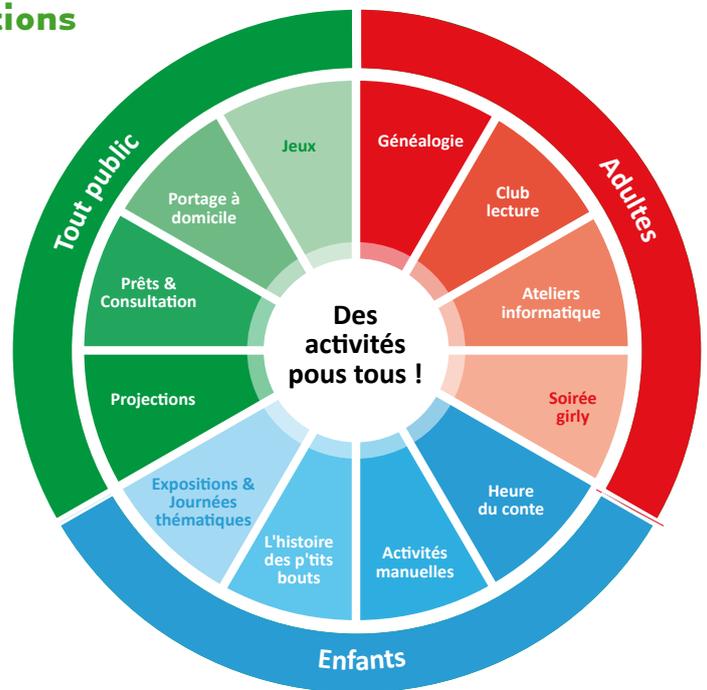
/ 14h30

- > Samedi 6 novembre

Ateliers numériques

/ 9h30

- > Les mardis



Portage à domicile

Pour les personnes âgées adhérentes à la Médiathèque ne pouvant se déplacer, un portage à domicile peut être mis en place. N'hésitez pas à nous contacter : 03 27 08 20 40

Maison Pour Tous planning des activités

La Maison Pour Tous et l'association I.L.G (Initiative Locale de Guesnain) vous proposent des activités chaque semaine :

Accueil des 11 - 17 ans / 13h30 à 17h

- > Mercredi et samedi (période scolaire)
- > Lundi au vendredi (période de vacances scolaires)

Accompagnement scolaire des collégiens

/ 16h30 à 18h30

- > Mardi et vendredi

Atelier mémoire / 14h à 16h30

- > Jeudi

Atelier déco-patouille / 14h à 16h30

- > Mardi et samedi

Gym douce / 18h30 à 19h30

- > Lundi (Espace Fêtes et Culture J. Duclos)

Danse / les mercredis

- > 16h15 à 17h (5 - 8 ans)
- > 17h à 18h (adultes)
- > 18h15 à 19h (9 - 11 ans)
- > 19h à 19h45 (> 12 ans)

Atelier créatif / 14h à 16h30

- > Vendredi

Atelier Parents-Enfants / 14h à 16h30

- > Vendredi

Aide à la recherche d'emploi

Vous avez entre 16 et 25 ans et avez besoin d'aide pour la recherche d'un emploi, d'une formation, l'actualisation d'un CV ou la rédaction d'une lettre de motivation ? Alors rendez-vous à la MPT : Charlotte Martel, Poste Prévention Jeunesse, vous conseillera et vous orientera dans toutes vos démarches (administratives, santé, logement, emploi, loisirs, transports...).

Inscriptions et renseignements

- 📍 Maison Pour Tous (rue F. Bacquet)
- ✉️ maisonpourtous@villedeguesnain.fr
- ☎️ 03 27 98 01 60

Service National Universel S'informer - S'inscrire - S'engager

Le Service National Universel (SNU) promotion 2021 s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.



Les objectifs :

- > Faire vivre les valeurs républicaines
- > Renforcer la cohésion nationale
- > Développer une culture de l'engagement
- > Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Informations et inscription
snu.gouv.fr

Coupon sport de 10€ sans conditions de ressources

Afin de favoriser les pratiques sportives dans la Commune, la Municipalité, sur proposition d'Odilon CARRE, Adjoint aux sports, a instauré un coupon sport de 10€ réservé aux enfants nés entre 2004 et 2015, demeurant dans la Commune.

Celui-ci permet de bénéficier d'une remise de 10€ lors d'une inscription dans un club sportif Guesnois et n'est pas soumis au quotient familial ni aux conditions de ressources.

Pass'Sport du gouvernement

Attention à ne pas confondre avec le Pass'Sport gouvernemental qui, lui, est réservé aux bénéficiaires de l'ARS ou de l'AAEH.

Pass'Sport et Coupon Sport peuvent être cumulables !

Plus d'informations sur
www.sports.gouv.fr



PASS SPORT

Tu as entre 6 et 18 ans ?

Profite de 50 € pour t'inscrire dans un club sportif à la rentrée !

Tribunes des groupes du Conseil Municipal

Cet espace est réservé à l'expression des conseillers issus des différents groupes. La responsabilité des propos revenant à leurs seuls signataires. Aucune correction n'est apportée aux textes.

Groupe : Ensemble Solidaires et Responsables pour les Guesninois

Avec l'automne, tombent les avis d'imposition, 92% des contribuables Guesninois se voient dorénavant exonérés de la taxe d'habitation. Concernant la taxe foncière, pour 2021 elle sera de 50,42% taux identique à 2020 (taux communal 31,13-taux départemental 19,29) le montant payé par les propriétaires est quasiment identique à l'an passé. De son côté l'État a poursuivi sa politique de réduction de la dotation de fonctionnement aux communes, entre 2013 et 2019, la commune de Guesnain a perdu plus de 2 500 000€! Ce manque aurait permis d'aller plus vite dans les projets d'amélioration de la vie de nos concitoyens.

Une gestion financière maîtrisée et raisonnée a permis à la Ville de tenir le cap fixé : maintenir la stabilité des taxes communales (taux inchangés depuis 2004), tout en investissant, en assurant ses missions de service public en direction des familles et en maintenant le niveau des

subventions aux associations pour conserver le lien social. Depuis de nombreuses années, les efforts réalisés par la commune ont porté leurs fruits. La diminution des charges à caractère général ont permis de compenser les baisses de dotations.

La crise liée au COVID 19 a également fortement impactée les finances avec de nouvelles dépenses à prendre en compte.

Dans ce contexte nous ne pouvons que féliciter les conseillers municipaux d'avoir voté à l'unanimité le compte administratif 2020 et le budget 2021.

Pour le groupe
Bernard Doisy

Groupe : Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir

DOUAISIS AGGLO regroupe 35 communes dont Guesnain et elle compte près de 150 000 habitants. Elle exerce de plein droit en lieu et place des villes membres, des compétences en matière de développement économique, d'assainissement, de gestion des déchets, d'aménagement de l'espace communautaire, d'habitat.

Les délégués de notre commune au nombre de 2, doivent rendre compte au moins deux fois par an, au conseil municipal de l'activité de DOUAISIS AGGLO. Un rapport est envoyé tous les ans au maire de chaque commune membre, retraçant l'activité de l'organisme et accompagné du compte administratif.

Rien n'est fait sur Guesnain, préférant taire certains votes et décisions.

Un nouvel article L. 5211-40-2 du code général des

collectivités territoriales, élargit et impose le droit à l'information des élus, qui ne bénéficie plus aux seuls délégués de la commune représentant celle-ci au sein de l'organisme mais à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.

Cette obligation législative vient mettre un terme à une politique de rétention d'information et les élus du groupe "Guesnain, notre Ville, votre Avenir" sauront vous informer des dernières délibérations du conseil communautaire ayant un impact sur votre quotidien.

A bientôt

DEVRED Sylvain,
DUCATILLION Béatrice,
MORAWIEC Laurent

Groupe : Notre Parti, C'est Guesnain

Les dates à retenir **Sous réserve de modifications Préfectorales**

Octobre

--- Vendredi 15 octobre ---

Spectacle "Dalida"

à 20h

Espace Fêtes et Culture

Jacques Duclos

--- Vendredi 12 novembre ---

Spectacle patoisant "Ni fait, ni à faire !"

à 20h

Espace Fêtes et Culture

Jacques Duclos

--- 17 et 18 décembre ---

Marché de Noël

Place Roger Salengro

Espace Fêtes et Culture J. Duclos

Médiathèque

--- samedi 18 décembre ---

Descente du Père-Noël

Face à la Mairie

Novembre

--- 11 novembre ---

Armistice 1918

--- 4, 5, 8, 9 et 12 novembre ---

Inscription pour le Banquet des aînés

Marché de Noël du Téléthon

Espace Fêtes et Culture

Jacques Duclos

Décembre

--- 8 décembre ---

Banquet des aînés

Pecquencourt

Janvier

- 17 au 28 janvier -

Classes de neige

Albiez Montrond

- du 20 janvier au 19 février -

Recensement de la population

porte à porte

Communiqué **Stop à l'agressivité !**

Les agents d'accueil des services municipaux sont, de façon récurrente et bien trop souvent, confrontés et pris à parti par des usagers mécontents de l'organisation ou des réponses des services publics, et bien souvent pour des motifs étrangers à la compétence de la mairie. Si les employés de la commune peuvent orienter, ils ne peuvent pas résoudre TOUS les problèmes évoqués.

Les agents des services techniques sont également en première ligne. Ceux qui interviennent sur la voirie ou dans les espaces verts sont parfois invectivés par des gens qui s'en prennent à leur manière de travailler, en ignorant à quelles consignes ils obéissent.

Il n'est pas tolérable d'accepter la moindre agressivité verbale ou menaces d'atteinte à l'intégrité physique vis-à-vis des salariés territoriaux, agents qui ont le service public à cœur, dévoués à la population.

L'outrage à une personne chargée d'une fonction publique ou une personne dépositaire de l'autorité publique constitue un délit passible d'une comparution devant le tribunal correctionnel. La mairie protégera chaque fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa

personne et l'accompagnera dans sa démarche. Le tout tout de suite, n'est pas possible, l'utilisation habituelle par des administrés des e-mails avec souhait de réponse immédiate n'est pas réalisable. Inutile donc de relancer dans la foulée les services par téléphone : les agents répondront en temps utile et au plus vite selon leur disponibilité. Personne n'est astreint devant un écran pour répondre aux demandes. Sans les règles élémentaires de respect d'autrui et de courtoisie, les agents ne peuvent assurer un service public de qualité.

Vivons ensemble dans le respect commun.

**Vous avez droit au respect!
Nos employés aussi.**



Nous ne tolérons aucune forme de violence envers notre personnel.

Nos amis les chats **attention à la maltraitance animale**

Plusieurs Guesnois nous ont signalé avoir retrouvé des chats morts sur notre commune.

Au delà de la détresse des propriétaires, nous tenions à vous rappeler que tuer ou commettre un acte de cruauté sur un animal domestique est un acte grave puni par la loi.



"Blessé ou tuer un animal involontairement est puni de 450 € d'amende. Cela vaut que la blessure ou la mort soit causée par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou non respect d'une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi.

La personne qui tue volontairement un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité, sans nécessité, publiquement ou non, encourt une amende de 1 500 €.

En cas de récidive, la personne encourt une amende de 3 000 €."

"La personne qui exerce, publiquement ou non, des sévices graves, ..., ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, encourt 2 ans de prison et 30 000 € d'amende."

Source : www.service-public.fr

Déclaration préalable et permis de construire **Qui instruit ?**

Les actes réglementaires d'urbanismes concernant la commune sont instruits par Douaisis Agglo. Depuis 2015, la communauté d'agglomération a compétence pour instruire les permis de construire, et déclarations de travaux des habitants.

Parcours d'une instruction d'actes

Pour certains d'entre vous, les délais d'autorisations peuvent apparaître longs, surtout si Douaisis Agglo, collectivité qui détient la compétence dans l'instruction des documents, redemande en complément des pièces ou fait intervenir d'autres organismes.

Pré-instruction en Mairie

L'administré prend rendez-vous avec notre service urbanisme, qui pré-instruit avec la personne le dossier. Un récipissé lui est fourni.

Le délai de réponse de Douaisis Agglo

Sous 5 jours, nos services doivent le transmettre à Douaisis Agglo qui a la charge d'instruire la demande.

Douaisis Agglo a ensuite 1 mois pour apporter une réponse à une déclaration préalable et 2 à 3 mois pour un permis de construire.

Le retour de l'instruction

Le dossier est complet et ne pose pas de questionnement supplémentaire : la demande est acceptée et l'administré reçoit l'arrêté positif signé du maire en courrier recommandé, qu'il doit afficher durant toute la durée des travaux.

Le dossier est retoqué faute de précisions : l'administré est averti par nos services. Il reprend rendez-vous en mairie, pour déposer les nouvelles pièces. En ce cas le délai est rallongé : 2 mois pour une déclaration préalable et 3 mois pour un permis de construire.



Mairie : Service Urbanisme

✉ urbanisme@villedaguesnain.fr
☎ 03 27 99 13 71

Mariage Ils se sont dit "oui"**Mathieu MARTORANA
& Aurélie CORTEYN**le 03 juillet 2021,
par Corinne AMADEI,
Adjointe au Maire

~

**Jérémy LEFEBVRE
& Caroline RIVERA**le 9 juillet 2021,
par Bernard DOISY,
Adjoint au Maire

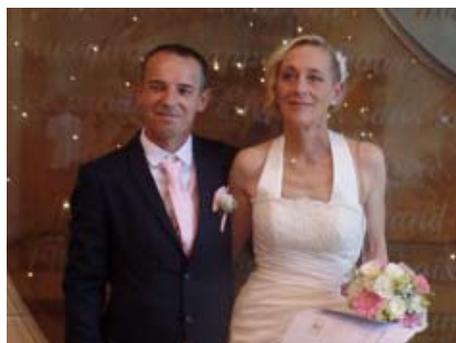
~

**Brandon FLINOIS
& Fiona FOUQUET**le 10 juillet 2021,
par Corinne AMADEI,
Adjointe au Maire

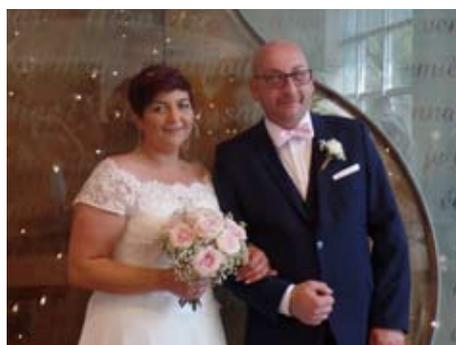
~

**Olivier WARIN
& Valérie FATOUS**le 10 juillet 2021,
par Corinne AMADEI,
Adjointe au Maire

~

**Ludovic DELPARTE
& Kamla MAGADARRAS**le 10 juillet 2021,
par Corinne AMADEI,
Adjointe au Maire**Jimmy MANIEZ
& Françoise COUET**le 17 juillet 2021,
par Mauricette CASPERS,
Adjointe au Maire

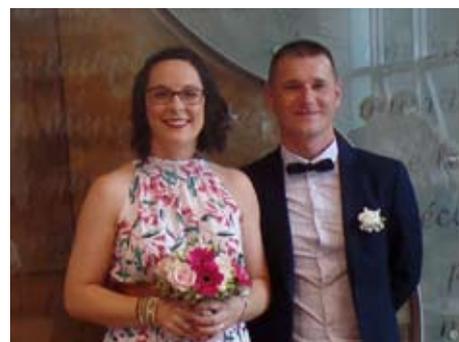
~

**Jean-Charles POUPART
& Angélique DEWASMES**le 17 juillet 2021,
par Mauricette CASPERS,
Adjointe au Maire**Christophe MIQUET
& Sabrina HAUDEGUAND**le 24 juillet 2021,
par Mauricette CASPERS,
Adjointe au Maire

~

**Damien VERROYE
& Laurie CHMARA**le 14 août 2021,
par Maryline LUCAS, Maire

~

**Jérémy SKOLOZDRZYCH
& Marion SCALBERT**le 28 août 2021,
par Maryline LUCAS, Maire

~

Noces d'or 50 ans de mariage**Ghislaine & Bernard LELEU**le 17 juillet 2021,
par Mauricette CASPERS, Adjointe au Maire**Cédric RENARD
& Myriam LABACCI**le 28 août 2021,
par Maryline LUCAS, Maire

~

**Jérôme DECOCK
& Anaïs KRAJEWSKI**le 4 septembre 2021,
par Mauricette CASPERS,
Adjointe au Maire

Naissances Ils sont arrivés

Maxime SOENEN,
né le 21 juin 2021

Lila DERBAL,
née le 22 juin 2021

Liya CUISINIER,
née le 24 juin 1921

Jade SARAZIN,
née le 2 juillet 2021

Noah GOSSEAU BOUAOUNI,
né le 3 juillet 2021

Lenny VAN CAPPELLEN,
né le 9 juillet 2021

Lila THERON,
née le 15 juillet 2021

Jassim BENHDACH,
né le 24 juillet 2021

Maë RUCKEBUSCH,
né le 2 août 2021

Mathilde DHAINAUT,
née le 17 août 2021

Louise DHAINAUT,
née le 17 août 2021

Emmy DRUELLE,
née le 20 août 2021

Deliah DUEZ TOUIRAT,
née le 23 août 2021

Léna TISSOT,
née le 26 août 2021

Lorys LAURENT,
né le 1^{er} septembre 2021

Ziane LEBLANC,
né le 2 septembre 2021

Décès Ils nous ont quitté

Julienne VERRIER,
veuve de Gustave SENEZ,
décédée le 25 juin 2021

David MASCLET,
décédé le 11 juillet 2021

Alice LEWANDOSKI,
épouse de Vincent RYBACKI,
décédée le 11 juillet 2021

Max DARRAS,
décédé le 22 juillet 2021

Benamar MALKI,
décédé le 24 juillet 2021

Nicole BERTRON,
veuve de Henri TWARDZIK,
décédée le 3 août 2021

Sylvianne GUELTON,
décédée le 16 août 2021

Parrainages civils

Tiago HUART VANTIEGHEM,
le 3 juillet 2021,
par Claudine FERMEU,
Adjointe au Maire

Julia GUÉGUIN,
le 10 juillet 2021,
par Corinne AMADEI,
Adjointe au Maire

Jules et Liam GALACH,
le 21 août 2021,
par Maryline LUCAS,
Maire

